

Contrat de travail CDD/CDI

Par Yoan29, le 06/09/2024 à 11:46

En CDD depuis 9 mois

La RH m'appelle pour me dire qu'à terme de mon CDD, mon CDI prendra effet.

Le courrier est envoyé par voie postale signé de l'entreprise.

Je n'ai plus qu'à signer.

Sauf que le lendemain, le directeur m'appelle pour dire qu'il me renouvelle pas.

Et que ya eu erreur sur le destinataire.

Sauf que le contrat est bien à mon nom.

Si je signe ça fait quoi?

Peuvent ils rompre le contrat ?

Merci pour les retours

Par miyako, le 06/09/2024 à 13:02

Bonjour,

[quote]

Et que ya eu erreur sur le destinataire.[/quote] Sauf que le contrat est bien à mon nom.

Le contrat est à votre nom ,donc valable sans pèriode d'essai..ll faudrait que votre employeur vous **confirme bien par écri**t,qu'i s'agit d'une erreur . Dans ce cas ,vous ne signer pas le contrat et toucherez l'indemnité de fin contrat.Si vous n'avez pas la preuve écrite de ce que vous a dit votre employeur ,en ne signant pas le contrat ,vous ne pourrez pas toucher l'Indemnite de Fin de contrat prévue pour les CDD.Si vous signez le contrat ,sans prècision écrite de votre employeur ,ce dernier sera obligé d'accepter le CDI ,mais je ne vous cache pas l'ambiance future au sein de l'entreprise .

Cordialement			

Par janus2fr, le 06/09/2024 à 14:06

Bonjour,

L'exemplaire du contrat en votre possession est-il signé par l'employeur ?